



ARRÊTE n° 2024-arr-13-dir
portant composition de la commission consultative paritaire
compétente à l'égard des agents contractuels de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Le président de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

Vu la loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84 – 16 du 14 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment l'article 7 ;

Vu le décret N° 86 – 83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État, notamment l'article 1 – 2 ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu l'arrêté N° 2022- Arr – 56 – rh portant organisation du vote électronique de la ComUE Université de Lyon dans le cadre des élections professionnelles 2022;

Vu le procès-verbal proclamant les résultats du scrutin du jeudi 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations des membres communiquées par les organisations syndicales concernées,

Arrête

Article 1 : La commission consultative paritaire des agents contractuels de la ComUE Lyon Saint-Étienne, renouvelée lors du scrutin qui s'est déroulé le 8 décembre 2022, est composée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Frank DEBOUCK, <i>Président de la ComUE</i>	Monsieur Jean-Luc ARGENTIER, <i>Directeur général des services de la ComUE</i>
Monsieur Franck ALVAREZ, <i>Responsable des ressources humaines de la ComUE</i>	Madame Angélique MOURIN, <i>Adjointe au responsable des ressources humaines de la ComUE</i>
Madame Severine DALYNJAK, <i>Directrice de l'attractivité et de la promotion internationale de la ComUE</i>	Madame Anne-Cécile PIDAL, <i>Directrice générale adjointe de la ComUE</i>

Représentants des personnels contractuels

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Christèle IZOARD-MARTIN, <i>SNPTES</i>	Monsieur Xavier BACHER, <i>SNPTES</i>
Madame Corinne SAINTE COLOMBE, <i>SNPTES</i>	Monsieur Florian VAUTARD, <i>SNPTES</i>
Madame Alina SOROKINA, <i>SNPTES</i>	Monsieur Alexandre CHEVALIER, <i>SNPTES</i>

Article 2 : Le Directeur général des services de la ComUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 29 avril 2024,



Monsieur Frank DEBOUCK

Président de la ComUE Lyon Saint-Étienne